



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
21/03/2024

Date d'affichage :
26/03/2024

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23
Présents : 21
Excusés-représentés : 2
Votants : 23
Excusés : 0
Absents : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 21 mars 2024.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, M LEFEBVRE Francis, Mme LOYER Evelyse, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme VANRUMBEKE Patricia, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, M CRESPEL Jean, M SIX Philippe, Mme DELORY Claire, M DUTHOIT Valentin, M MARCHAND Nicolas, M FOUCART Bruno

Etaient excusés-représentés :

Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle représentée par M WIPLIE Hervé
M BOCQUILLON Sébastien représenté par M FOUCART Bruno

Secrétaire de séance : Mme RUSCART Delphine

N° du registre des délibérations : 21/2024

Objet : Détermination du nom du groupe scolaire issu de la fusion des écoles Jules Ferry et Charles Vion

Vu l'article L.421-24 du code de l'éducation,

Il en ressort que la dénomination de l'école relève de la seule compétence du Conseil Municipal qui devra acter le nouveau nom par délibération.

Une concertation citoyenne a été organisée au mois de février 2024.

La démarche de concertation a été conduite comme suit :

Les conseillers municipaux ont choisi 6 noms parmi une liste de personnalités féminines qui leur avait été proposée.

Les enfants de l'école Ferry-Vion ont proposé 4 noms de sportives.

Les habitants ont pu voter sur la plateforme "participons.houplin-ancoisne.fr" pour un des dix noms proposés.

Le choix majoritaire s'est porté sur le nom de Simone Veil.

La commune d'Houplin-Ancoisne propose d'approuver le nom choisi par les habitants lors de la concertation citoyenne.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 22 voix pour et 1 abstention (M FOUCART)

Le Conseil Municipal,

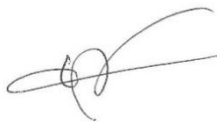
- **DÉCIDE** d'approuver le nom choisi par les habitants lors de la concertation citoyenne soit "Groupe scolaire Simone VEIL"

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA SECRETAIRE,



D. RUSCART

LA MAIRE,



D. GANTIEZ